

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Vieillesse, productivité et retraites

« Associé au vieillissement prononcé de la population, le problème de l'élévation de l'âge de la retraite reste, malgré son actualité, mal étudié. Il nous apparaît cependant que la période de vie active doit être prolongée et qu'il faut intensifier les recherches sur les formes rationnelles et socialement acceptables de cette prolongation. »

Cette citation est extraite d'un article de deux chercheurs d'Union soviétique (1) pays où l'âge de la retraite est de 60 ans pour les hommes et de 55 ans pour les femmes et où la proportion des personnes d'âge supérieur à ces limites était de 10,4 % en 1950, 12,4 % en 1960 et 15 % en 1970 (France, 1970 : 20,8 %).

Peu de problèmes sociaux sont aussi chargés d'affectivité et même de passion que celui de l'âge de la retraite alors qu'on dispose cependant de données qui, à défaut de l'élucider, permettent d'en préciser les éléments.

Dans une période de chômage, il est tentant d'affirmer qu'en avançant l'âge de la retraite de tant d'années on retire 500 000 « vieux » du travail, ce qui permet de donner un emploi à 500 000 chômeurs. Le problème est évidemment plus complexe. Afin de contribuer à une réflexion rationnelle en la matière, nous rappellerons quelques données démographiques et économiques.

Qui paie les retraites ? Les moyens d'existence des inactifs âgés (tout autant que ceux des inactifs jeunes) sont entièrement prélevés sur le produit du travail des actifs, donc sur les ressources de ceux-ci, même dans le cas où les revenus des non-actifs proviennent de dividendes, de loyers ou d'intérêts, fruits d'une accumulation d'un capital personnel. C'est un point à bien garder en esprit. L'opinion en France croit trop facilement que l'Etat secrète des

ressources venant de nulle part, qu'il peut répartir aux uns et aux autres sans que la note soit à payer par quiconque. La distribution d'un supplément de ressources à une catégorie sociale inactive, toutes autres choses égales, se traduit nécessairement par une ponction sur le revenu des actifs, soit par l'impôt, soit par une cotisation prélevée par un régime de Sécurité sociale, soit par une augmentation des charges de l'entreprise qui la répercute dans une augmentation des prix, soit encore par l'inflation pure et simple lorsque le circuit économique est mal « bouclé ».

Toute disposition qui modifie, en l'aggravant, le rapport des non-actifs aux actifs et qui se traduit par une attribution du revenu national à de nouveaux non-actifs, implique un prélèvement équivalent sur le revenu des actifs, ceci à produit et productivité constants bien entendu. Toute l'histoire économique des quarante dernières années étant celle de l'amélioration des productivités et du produit national, il est évident qu'une part plus ou moins importante de ces progrès peut « payer » (et l'a fait (2)) la charge croissante des non-actifs sans diminuer le revenu des actifs.

Les données démographiques. La baisse à long terme de la fécondité et dans une bien moindre mesure l'allongement de l'espérance de vie ont provoqué un vieillissement de la population, c'est la première donnée (la proportion des personnes de 65 ans ou plus est passée de 8 % à 13,5 % depuis le début du siècle). L'espérance de vie aux âges élevés a crû assez fortement ce qui a eu pour effet d'accroître fortement le nombre des grands vieillards (75 ans et plus) et

(1) Valentina S. Stesenko et Wladimir P. Piskinov, dans la *Revue internationale des sciences sociales* n° 2, 1974.

(2) Voir l'article « Actifs et non-actifs âgés », *Population et Sociétés* n° 52. Depuis 1900, les personnes âgées pour 100 actifs sont passées de 7,8 à 27,8 en 1968 alors que le niveau de vie de tous a fortement augmenté : les gains considérables de la productivité ont permis ce résultat.

leur proportion parmi les personnes âgées, c'est la deuxième donnée. Ainsi l'espérance de vie à 85 ans était, en 1951, pour l'Europe occidentale de 3,5 ans pour les hommes, de 3,8 ans pour les femmes ; les tables suédoises de mortalité calculées sur la période 1966-1970 les fixent à 4,2 et 4,6 ans respectivement ce qui correspondrait à un accroissement de 20 % de l'effectif des 85 ans et plus. Les 75 ans et plus passent de 3,4 % de la population en janvier 1946 à 4,9 % en janvier 1973 et ils seront 5,9 % en l'an 2000 (projection basse INSEE).

Les progrès de l'hygiène et de la médecine ayant amélioré la santé moyenne dans l'âge mûr, on constate que l'aptitude à un certain travail entre 60 et 65 ans est encore souvent satisfaisante alors que les grands vieillards ne peuvent travailler et que, d'évidence, ils ont besoin de plus de moyens pour vivre du fait de leur isolement habituel (764 000 en 1968 vivaient seuls soit 55 % des 75 ans et plus) et de dépenses de santé plus élevées (les 70 ans et plus représentent 8,1 % de la population mais correspondent à 14,4 % des dépenses médicales non hospitalières et à 15,7 % des journées d'hôpital). Les conditions de vie particulièrement précaires observées pour les grands vieillards justifieraient donc en leur faveur un effort financier important et qui ne saurait que croître du fait de l'évolution démographique et médicale (3).

Enfin, et c'est la troisième donnée, le niveau de vie que le système fonctionnant avec les âges actuels de retraite, accorde aux gens âgés est fort modeste : en 1970, le revenu fiscal individuel moyen des 65 ans ou plus était inférieur de moitié au revenu fiscal moyen de tous les Français de la tranche d'âges 51 à 60 ans (4) et le minimum garantie vieillesse en 1973 ne représentait que 26,6 % du revenu national moyen par tête.

Alors que l'on parle d'un abaissement de l'âge de la retraite fixé à 65 ans, il faut savoir, c'est une quatrième donnée, qu'en 1968 il y avait encore 820 000 actifs de 65 ans ou plus soit 4 % des actifs (dont 310 000 salariés) et 2 100 000 actifs de 60 ans ou plus, soit 10 % des actifs. Ces chiffres ont diminué et d'après l'enquête-emploi de l'INSEE de 1974, ils sont tombés à 8,3 % et pour les 65 ans et plus à 2,6 % : certes une partie de cette diminution est imputable à la diminution du pourcentage des non-salariés (agriculteurs, commerçants) qui prennent plus tard leur retraite et à l'accroissement du pourcentage des salariés qui la prennent plus tôt.

La modicité de beaucoup de retraites explique

ce travail tardif sans absoudre la société qui le permet. Dans la mesure où les ressources allouées aux non-actifs proviennent d'un prélèvement sur le travail des actifs et où ceux-ci répugnent à payer davantage, toute amélioration de la condition des retraités consiste donc d'abord à arbitrer entre l'augmentation de leur nombre par abaissement de l'âge de la retraite, l'amélioration du montant individuel de ces retraites et la réduction du nombre des travailleurs les plus âgés notamment ceux de plus de 65 ans.

Comment évolue le rapport inactifs âgés sur actifs ? Toute modification des âges légaux de la cessation du travail entraîne une modification calculable du rapport inactifs sur actifs commandée par les données démographiques passées et présentes c'est la cinquième donnée. Nous avons présenté le problème dans ces colonnes en quatre articles (5) dont nous rappelons les conclusions. En 1968, pour 100 **actifs agricoles masculins**, il y avait 21,1 non-actifs agricoles. Avec une cessation obligatoire du travail à 65 ans, le rapport passait à 37,9. L'âge moyen élevé de la population active paysanne explique la charge élevée du régime agricole : on retrouve le même phénomène pour les petits commerçants : pour 100 actifs, on observait 26,3 inactifs ; le chiffre passait à 37,9 avec arrêt général du travail à 65 ans et à 58,9 si l'âge de la retraite était abaissé à 60 ans. Pour 100 **actifs masculins non agricoles**, il y avait 14,8 non-actifs ; avec cessation du travail à 65 ans pour tous, il s'élevait à 17,9.

Pour l'ensemble de la population (toutes catégories professionnelles réunies) en 1968, en regard de 100 actifs masculins, on observait 14,9 non-actifs âgés à charge ; en arrêtant toute activité à 65 ans, le rapport serait passé à 19,3 et en arrêtant à 60 ans, à 30,8. Pour 100 actives féminines, les chiffres correspondants étaient 25,3, 31,4 et 45.

Soulignons encore combien les rapports observés varient selon les branches professionnelles : alors qu'il est de 14,9 pour l'ensemble des actifs masculins, il s'élevait à 21,1 pour les paysans non salariés et à 10,1 pour les cadres moyens et supérieurs réunis. Ces écarts montrent combien il est vain de penser équilibrer recettes et dépenses dans des régimes de retraite cloisonnés et spécialisés.

Le tableau I, extrait d'« Economie et Statistique » (6) donne, pour l'année 1969, une idée de la variété des charges des divers régimes.

Une sixième donnée du problème est, qu'en France, près de 20 % des salariés sont affiliés à des régimes qui accordent la retraite à 60 ans

(3) Voir les trois cahiers nos 52, 61 et 68 de la collection Travaux et documents de l'INED sur les citadins âgés, les agriculteurs âgés et les ruraux âgés non agricoles.

(4) Documents d'information et de gestion. Gérontologie. Septembre-novembre 1974. Indicateurs sociaux pour la population âgée par E. Andréani.

(5) Structures d'âge et retraites. *Population et Sociétés* nos 26, 29 et 33 ; Petits commerçants et retraites. *Population et Sociétés* n° 44.

(6) Ages et revenus de retraites. B. Durieux et Cl. Seibel. *Economie et Statistique* n° 46, INSEE.

Tableau I - En milliers - 1969

	Actifs cotisants	Nombre de pensionnés	Nombre de pensionnés pour un actif cotisant
Salariés :			
Régime général	12 240	2 708 (1)	0,22
Fonctionnaires	1 500	1 172	0,78
Collectivités locales	540	184	0,34
Salariés agricoles	801	507 (2)	0,57
SNCF	299	431	1,44
Mines	198	371	1,87
EGF	129	100	0,78
RATP	37	39	1,05
Marins de commerce	79	80	1,00
Non salariés :			
Exploitants agricoles	3 090	1 572	0,51
Artisans	567	324	0,57
Commerçants	877	559	0,64
Professions libérales	169	60	0,36

(1) Il faudrait ajouter 475 000 bénéficiaires d'allocations.

(2) En outre, 50 000 bénéficiaires d'allocations.

ou plus tôt ; le poids de ces régimes qui ressort des rapports cotisants sur retraités dans le tableau I est supporté par l'ensemble de l'économie au moyen de transferts au niveau budgétaire ou entre les régimes. Il est certain que ces régimes plus favorables constituent un puissant argument moral, si on ignore leur coût économique, pour améliorer le régime général notamment pour l'âge d'attribution.

Indépendamment des modifications légales ou réglementaires, on constate une tendance à une cessation plus précoce du travail, on l'a vue dans la diminution de la proportion des travailleurs de plus de 60 ans ou de 65 ans imputable notamment au glissement des emplois non salariés vers des emplois de salariés. On le constate également dans l'âge de demande des liquidations de retraite au régime général de la Sécurité sociale pour les salariés : alors que 21,7 % des actifs demandaient cette retraite après 65 ans en 1961, il n'y en avait plus que 14,7 % en 1970. L'amélioration des pensions grâce aux retraites complémentaires et à l'ancienneté de travail de plus en plus grande des retraités, les facilités données aux agriculteurs pour se retirer (IVD = indemnité viagère de départ) contribuent à ce mouvement. Mais

cette tendance jointe à l'allongement des études conduit à élever le rapport inactifs tous âges sur actifs qui avait peu varié entre 1962 et 1968 (137,5 et 137,8 inactifs pour 100 actifs) alors qu'il ressort à 141,7 dans l'enquête emploi de 1974. On constate que l'on reste d'autant plus longtemps actif lorsqu'un âge guillotine n'enlève pas toute possibilité de choix, que le niveau du diplôme soit plus élevé, que le travail soit plus satisfaisant, moins contraignant et moins pénible physiquement. On constate également que le mouvement régulier et spontané de diminution d'activité pour les hommes après 60 ans s'accompagne d'un accroissement non moins régulier du taux d'activité des femmes de tous âges, mariées ou non.

Doit-on s'efforcer de réintégrer les gens âgés dans la société par une cessation anticipée du travail et une amélioration du montant de la retraite dont le coût incombe aux actifs, doit-on le faire par une meilleure adaptation du travail et des tâches au vieillissement notamment par mi-temps ou en jouant sur les deux tableaux, c'est là un choix de société dont tous les éléments économiques et scientifiques d'appréciation sont à peu près disponibles.

P. LONGONE.

DANS LE TIERS MONDE

La démographie indienne.

L'Inde, deuxième pays du monde pour la population, 548 millions d'habitants au recensement de 1971, 586 millions en 1974, soit 190 habitants au kilomètre carré, représente 15 % de la population mondiale mais seulement 2 % des terres émergées.

Cette masse, cette densité, un taux de croissance annuel de

2,4 % se conjuguent pour rendre la situation démographique indienne dramatique (1).

La croissance de la population indienne est une bonne illustration de l'explosion démographique dans le tiers monde (Tableau I).

(1) La plupart des statistiques de cette note sont extraites d'une publication *The population of India* éditée en 1974 à l'occasion de l'année mondiale de la population ; elle a été rédigée par les services indiens de l'état civil et du recensement et publiée dans les séries du CICRED.

Tableau I

Années	En millions
1820	134*
1901	238
1921	251
1931	279
1941	318
1951	361
1961	439
1971	548
* Estimations	

Le taux annuel de croissance qui était nul dans la période 1911-1921, passait à 1,1 % en

1941-1951 et à 2,2 % en 1961-1971. Environ 43 % de cette population vit sur 17 % du territoire avec des densités supérieures à 300 habitants par kilomètre carré. La structure par âge est jeune comme dans tous les pays en voie de développement (Tableau II).

Tableau II

Âges	Pourcentages
0 à 14 ans	41,9
16 à 64 ans	54,8
(60 à 64 ans)	(2,6)
65 ans et plus	3,3
	100,0

L'explosion démographique provient, comme toujours, de l'abaissement rapide de la mortalité alors que la natalité se maintenait élevée (Tableau III).

Tableau III. - Taux pour 1 000

Années	Natalité	Mortalité
1901-1911	49,2	42,6
1931-1941	45,2	31,2
1951-1961	41,7	22,8
1961-1971	41,1	18,9

La vie moyenne ou espérance de vie à la naissance rend mieux compte encore du recul de la mortalité. Elle passe, pour les hommes de 26,6 ans en 1921-1930 à 47,1 ans en 1961-1970 et pour les femmes de 26,9 ans à 45,6 ans ; le mouvement se poursuit puisqu'en 1968-1969 les vies moyennes sont de 48,9 et 46,2 ans. L'Inde est l'un des rares pays au monde où la vie moyenne féminine est inférieure à celle des hommes du fait d'une mortalité plus élevée des femmes avant 35 ans. La mortalité infantile a beaucoup baissé de 178‰ en 1931-1935 à 66‰ en 1966-1970, chiffre analogue à celui de la France en 1935-1937.

La fécondité est élevée notamment à cause d'un âge au mariage féminin très bas (17,1 ans en 1960-1970) et d'un taux de célibat féminin infime, (à 20 ans, 90 % des femmes sont mariées et dans la tranche 35-39 ans, moins de 1 % des femmes n'ont jamais été mariées). Si le mariage était interdit avant 20 ans, la natalité diminuerait de 16 % tous autres facteurs constants. L'âge moyen

au mariage pour les femmes a toutefois légèrement remonté car il était de 14,7 en 1941 et de 15,5 ans en 1961.

Toutes les enquêtes locales indiquent une légère baisse de la natalité ; cette dernière serait en 1973 de 39‰. Une étude qui vient d'être publiée (1) indique aussi une tendance à la baisse du taux brut de reproduction (meilleur indice de fécondité que le taux de natalité), il serait passé de 2,92 en 1956-1960 à 2,89 en 1961-1965 et à 2,77‰ en 1966-1970. La fécondité est plus faible en ville qu'en zone rurale, elle diminue avec l'élévation du niveau culturel de la femme et avec l'augmentation du revenu.

L'urbanisation s'opère relativement lentement puisque la population urbaine, 10,8 % en 1901 ne représentait que 12 % en 1931 et 19,9 % en 1971, toutefois, étant donné l'accroissement prodigieux de la population totale depuis le début du siècle, la population urbaine passe de 26 millions en 1901 à 109 millions en 1971.

La politique de limitation des naissances. Le gouvernement indien a été le premier gouvernement de pays en voie de développement à inscrire un programme de planification familiale dans un plan de développement économique, dès 1952, mais les moyens alloués furent modestes jusqu'en 1965. Le tableau IV montre le développement assez lent de la pratique contraceptive, l'échec du stérilet, le développement rapide de la stérilisation masculine et celui inattendu des moyens conventionnels (surtout le condom). On estime qu'actuellement 13 % des 104 millions de couples, en âge de procréer, sont « protégés » par cette contraception qui aurait évité 10 millions de naissances en 1972. Lorsqu'on sait que les objectifs officiels étaient un taux de natalité de 32‰ en 1974, on voit le retard pris. C'est que les moyens sont appliqués trop

tard lorsque les couples ont déjà 4 ou 5 enfants (la stérilisation féminine est appliquée à un âge moyen de 36 ans, masculine à 39 ans, les insertions de stérilet à 31 ans).

Des projections pour la fin du siècle viennent d'être faites ; elles ont été calculées selon plusieurs hypothèses ; la plus haute suppose un taux de natalité abaissé seulement à 30‰ en 2001 et aboutit à 1 032 millions d'habitants pour ce changement de millénaire ; la plus basse est fondée sur un taux de 21‰ à la même époque et conduit à 846 millions d'habitants.

Jusqu'à maintenant la production de céréales a suivi approximativement la croissance démographique sauf les années de mauvaises récoltes (1965 et 1967 par exemple) ; en 1971-1972 les disponibilités par tête étaient du même ordre que dans les années 1959 à 1962, ce qui signifie que dans cette course entre production alimentaire et croissance démographique, l'Inde se maintient tout juste la tête hors de l'eau.

P. L.

(1) Birth and death rates in India during 1961-1970, a census analysis J. R. Rele et U. P. Sinha - *Demography India* - Vol. II No 2.

Vient de paraître

L'immigration étrangère en France
Georges Photios Tapinos
Collection

« Travaux et Documents »
INED et PUF

150 p., prix : 19,30 F.

Évolution de l'immigration étrangère en France au cours des vingt-cinq dernières années - Rétrospective menée dans un cadre politico-économique, en trois phases : 1946-1955 ; 1956-1965 et 1966-1973. Mise à jour pour les années 1973 et 1974.

Tableau IV. - En milliers.

Années	Stérilisation		Stérilet	Méthodes conventionnelles	Total
	Masculine	Féminine			
1966	785,4	102,0	909,7	464,6	2 261,7
1968	1 383,0	281,8	478,7	960,9	3 104,4
1970	869,7	449,9	475,7	2 099,1	3 904,4
1971	1 609,7	559,2	480,5	2 286,8	4 936,2
1972	2 611,3	504,7	353,0	2 346,0	5 786,0